

Zeitschrift: Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle
Band: 27 (1959)
Heft: 6

Artikel: Une triste affaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-569210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une triste affaire

Lors de l'assemblée annuelle du Cercle, monsieur Rolf a eu le pénible devoir de dénoncer les détournements qui furent commis au cours de l'exercice passé au détriment de notre revue par JEAN POMMARES et ses complices. Pommarès, connu comme «poète de la jeunesse» et auteur d'œuvres littéraires dont

«La respiration avant de partir»

«Les archanges parmi les garçons»

«Devenir des jeunes hommes»

ont été publiés ces dernières années, a effectivement prélevé et dépensé, pour ses besoins personnels, un total entre ffcs. 150 000.- et ffcs. 200 000.- sur les fonds qui furent déposés par nos abonnés auprès de la Librairie Lutetia, Bvd. Raspail, Paris. Il interposait en outre, sans doute pour mieux masquer son jeu malhonnête, un «Chargé de mission» auprès de la Direction Générale du Tourisme de France. Ce fonctionnaire a déclaré lors d'une entrevue avec les mandataires de notre revue, que toutes les lettres écrites en son nom sur le papier officiel du «Ministère des Travaux Publics des Transports et du Tourisme, Direction Générale du Tourisme», 8, Avenue de l'Opéra, Paris, qui se trouvent entre nos mains, étaient truquées par Pommarès. Lors de l'enquête que nous avons faite par la suite à Paris, on nous a déconseillé d'essayer de récupérer par la voie judiciaire les fonds volés, car cette procédure occasionnerait uniquement des frais sans produire un résultat positif puisque Pommarès et ses complices étaient pratiquement sans argent. Nous nous sommes inclinés devant la sagesse de ce conseil, laissant à Jean Pommarès le triomphe douteux d'avoir impunément détourné les fonds du Cercle. Faut-il ajouter que ces détournements sont d'autant plus minables qu'ils furent commis au détriment d'une organisation, dont les dirigeants se dévouent depuis un quart de siècle, au prix de lourds sacrifices pécuniaires et autres dans le but unique de défendre la minorité homophile.